

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-568 DU 23 NOVEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Félix ESSOU DANSOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 1^{er} Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 22 novembre 1999, Monsieur Félix ESSOU DANSOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique sera chargé de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 23 novembre 1999

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - PM : 4 - MF : 4
MENRS : 4 - MJLDH : 4 - AUTRES MINISTERES : 16 - DEPARTEMENTS : 6 -
SGG : 4 JORB : 1